



**SYNDICAT MIXTE DE L'AGGLOMERATION
TOURANGELLE**

Extrait du registre des délibérations

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni
L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-six mars

Convocations transmises par voie dématérialisée le 21 mars 2025

Le Comité Syndical s'est réuni une première fois le 21 mars 2025. Le quorum n'ayant pas été atteint, vu les articles L5711-1, L5211-1 et L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical est réuni une seconde fois et le quorum n'est pas requis.

- **Tours Métropole Val de Loire :**
Messieurs Christian GATARD et Patrick NOGIER
- **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**
Messieurs Christophe DUVEAUX et Gérard SERER
- **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**
Monsieur Alain JAOUEN

ETAIENT EXCUSES :

- **Tours Métropole Val de Loire :**
Mesdames et Messieurs Frédérique BARBIER, Anne BLUTEAU, Christophe BOULANGER, Thierry CHAILLOUX, Sébastien CLEMENT, Philippe CLEMOT, Olivier CONTE, Cédric DE OLIVEIRA, Christian DRUELLE, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Francis GERARD, Jean-Patrick GILLE, Michel GILLOT, Aude GOBLET, Laure JAVELOT, Patrick LEFRANCOIS, Christophe LOYAU-TULASNE, Sébastien MARAIS, Florent PETIT, Laurent RAYMOND, Bertrand RENAUD, Catherine REYNAUD, Bertrand RITOURET, Régis SALIC, Nathalie SAVATON, Cathy SAVOUREY, Bernard SOL, Didier VALLEE, Alice WANNERROY
- **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**
Mesdames et Messieurs Janick ALARY, Gilles AUGEREAU, Alain BENARD, Jean-François CESSAC, Pascale DEVALLEE, Claude GARCERA-TRIAY, François LALOT, Jean-Bernard LELOUP, Jacques LEMAIRE, Franck MAZET, Vincent MORETTE, Brigitte PINEAU, Nicolas TOKER, Axelle TREHIN
- **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**
Mesdames et Messieurs, Fabien BARREAU, Olivier BOUISSOU, Jean-Luc CADIOU, Stéphane de COLBERT, Isabelle DELACOTE, Frédéric DUPEY, Alain ESNAULT, Jean-Christophe GASSOT, Sylvia GAURIER, Éric LOIZON, Patrick MICHAUD, Patrick NATHIE, Jean-Michel PAGE, Eric RIVAL, Alexandre TRUISSARD

POUVOIRS :

- Mme Brigitte PINEAU donne pouvoir à M. Gérard SERER

25/03/02 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 ET AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Monsieur Christian GATARD, Président, donne lecture du rapport suivant :

Le comité syndical ayant approuvé la désignation de Monsieur Christophe DUVEAUX en tant que rapporteur, celui-ci donne lecture du rapport suivant :

1/ Approbation du compte administratif 2024

Le Comité Syndical est invité à procéder à l'examen du compte administratif de l'exercice 2024 dont les résultats sont les suivants :

Plan de compte M57

Fonctionnement

Dépenses	218 769,29 €
Recettes	215 461,92 €
Excédent reporté de l'exercice N-1	119 413,55 €

Soit un résultat de fonctionnement de 116 106,18 €

Investissement

Dépenses	213 324,68 €
Recettes	73 457,66 €
Solde d'investissement reporté de l'exercice N-1	95 490,11 €

Soit un solde cumulé d'investissement de -44 376,91€

soit un solde global de clôture de 71 729,27€

Le besoin de financement des restes à réaliser s'élève à 11 000,00 €:

D'où un besoin de financement de la section d'investissement de 55 376,91€

2/ Affectation des résultats de l'exercice 2024

Il convient d'affecter une part du résultat positif de la section de fonctionnement afin de couvrir au minimum le besoin de financement de la section d'investissement.

Il est donc proposé d'affecter comme suit les résultats :

- au compte 1068	55 376,91 €
- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	60 729,27 €

Cette affectation des résultats issus du compte administratif 2024 sera reprise au budget primitif 2025.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2121-14, L 2121-31 et L 2311-5,

Considérant qu'aucune dépense d'investissement du compte administratif 2024 n'est concernée par les imputations listées par le décret du 16 juillet 2024, prévoyant la mise en place d'une annexe environnementale au compte administratif (« budget vert »), et qu'il n'y a donc pas lieu de joindre cette annexe.

- **APPROUVE**, sous la présidence de Monsieur Christophe DUVEAUX, le compte administratif 2024
- **APPROUVE**, l'affectation des résultats de l'exercice 2024 :
 - - au compte 1068 55 376,91 €
 - - à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté) 60 729,27 €

- **PRECISE** que les résultats du compte administratif de l'exercice 2024 seront repris au Budget primitif 2025

Le Président,



Christian GATARD